

MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Demande déposée le 16/05/2025		N° DP 063 214 25 00061
Par :	Monsieur LASSALAS DENIS	
Demeurant à :	LA PETITE VAURE 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Sur un terrain sis à :	17 RUE DE CHAMBLADE 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Référence cadastrale :	214 AH 165, 214 AH 178	
Nature des Travaux :	CHANGEMENT DE MENUISERIES	

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 16/05/2025 par Monsieur LASSALAS Denis,

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le changement de menuiseries ;
- sur un terrain situé 17 RUE DE CHAMBLADE à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UD ;

Vu l'affichage en mairie, le 19/05/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 25 juin 2025 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 3/7/2025

Le Maire,



par déléguation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.